

---

## **CAPA du 7 juin 2017 relative au Tableau d'Avancement des PLP**

### **DECLARATION PREALABLE**

#### **Situation générale**

La feuille de route du gouvernement se dessine, en tous points conforme aux annonces du président de la république au cours de sa campagne. Avec son Premier ministre, il confirme une loi travail prolongeant et achevant la loi El-Khomri, en remettant en cause la hiérarchie des normes, en imposant les référendums d'entreprise, en plafonnant les indemnités prud'homales... Ils confirment vouloir procéder rapidement et par ordonnances, ce qui est une façon de passer en force. Dès le lendemain du 2<sup>nd</sup> tour des présidentielles, notre confédération a rappelé son attachement à la liberté de négociation. Elle l'a fait d'autant plus que le précédent gouvernement a souvent choisi de ne pas discuter. Pour autant, Force Ouvrière rappelle qu'elle n'acceptera pas l'inversion de la hiérarchie des normes.

Le ministre des comptes publics, qui a en charge la fonction publique, vient de confirmer un engagement du président de la république pour respecter les engagements européens de ramener les déficits publics en dessous de 3%. C'est donc la poursuite de l'austérité. En toute logique, il a confirmé 120 000 suppressions de postes, sa volonté de faire « évoluer » le statut général ce qui signifie pour lui le développement du « contrat » en lieu et place des emplois statutaires. Gel du point d'indice pour 2017 et 2018 et augmentation générale de la CSG à l'automne, rétablissement du jour de carence dans la fonction publique pour chaque arrêt maladie, casse du code des pensions civiles et militaires annoncée. FO continue de revendiquer une augmentation de la valeur du point d'indice qui soit en mesure de rattraper les pertes subies par le gel de ces dernières années, ainsi qu'un ministère de plein exercice pour l'ensemble de la Fonction Publique qui garantisse le statut et le principe de carrière reposant sur les catégories et les corps.

Au sujet du principe de carrière, le décret transposant PPCR à l'Education nationale a été publié le 5 mai 2017 – ce qui n'est pas sans rappeler un des derniers actes du ministre Chatel en mai 2012 : la publication du décret portant sur « la reconnaissance de la valeur professionnelle » que le ministre Peillon avait dû abroger pour répondre à la mobilisation des personnels et leurs organisations syndicales.

Ce texte modifie profondément le statut des personnels et met en cause nombre de leurs garanties actuelles. Mme Vallaud-Belkacem n'a jamais voulu recevoir les organisations syndicales, dont la nôtre, porteuses de centaines de pétitions et de prises de position demandant l'abandon de la réforme de l'évaluation. Les personnels ne veulent pas être évalués selon des critères locaux et subjectifs. Ils veulent préserver leur indépendance et leur liberté pédagogique.

De plus, pour la Fédération Générale des Fonctionnaires FO, la promesse de carrière sur deux grades, inscrite dans le protocole PPCR, est une fausse promesse. Pour FO, chaque agent doit bénéficier d'un déroulement de carrière qui lui permette d'atteindre l'indice terminal de son corps et d'accéder au grade supérieur. Cela suppose une amélioration significative des taux de promotions, sur laquelle la précédente Ministre ne s'était pas engagée.

Enfin, les dispositions prises en matière de refonte des rémunérations sont loin de faire le compte. C'est pourquoi FO a voté contre ce projet au Comité Technique Ministériel le 7 décembre et continue de revendiquer l'abrogation de ces décrets.

### **Concernant la hors classe des PLP :**

Cette année, le contingent de promotions à la hors classe pour les PLP de l'académie de Versailles est de 112 promouvables. Il est à nouveau en baisse.

L'accès à la hors classe représente un des rares moyens de compenser les pertes de pouvoir d'achat pour beaucoup de collègues ayant atteint l'indice terminal de leur corps. Car, malgré la revalorisation du point d'indice de 1,2 points sur deux ans, l'augmentation annoncée est loin de rattraper la baisse du niveau de vie subie par les fonctionnaires depuis 15 ans, aggravée par l'augmentation progressive de la retenue pour pension civile

(9,94% en 2016, 11,1% en 2020). C'est pourquoi, avec la FGF-FO, nous continuons de revendiquer l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice.

Avant la tenue de cette CAPA, un collègue au 11<sup>e</sup> échelon voit sa promotion empêchée du fait d'un avis défavorable du chef d'établissement et du corps d'inspection, et deux autres du chef d'établissement.

Après l'augmentation très importante des avis défavorables l'an passé, nous nous réjouissons de leur baisse significative.

Ces situations sont heureusement très limitées mais elles témoignent bien des difficultés auxquels sont confrontés les collègues qui exercent dans les établissements concernés. Nous demandons qu'un suivi tout particulier soit mis en place.

Nous notons enfin que des avis défavorables sont à nouveau portés pour des collègues en congé maladie. Si le Groupe de travail a permis de voir ces situations, on ne peut que déplorer qu'elles se répètent chaque année.

Le SNETAA FO demande que l'ensemble des avis défavorables soient levés.

Le SNETAA-FO tient à rappeler son opposition au dispositif des avis exceptionnels et en demande le retrait.

Le SNETAA FO se prononce pour le droit à une carrière complète pour tous les personnels, à savoir la possibilité pour chacun de partir à la retraite en ayant atteint l'indice maximal de leur corps.

Versailles, le 7 juin 2017